

ENTENDU AU LOCLE

L'entente tonique

On ne peut rendre qu'un hommage enthousiaste à l'organiste Benjamin Guélat et au trompettiste Laurent Schüttel qui, dimanche, au temple, ont remplacé l'interprète initialement invité des Amis des concerts d'orgue du Locle.

Dans ce contexte, situons l'interprétation du Prélude et fugue sur le nom de Bach de Liszt, donnée par Benjamin Guélat sur l'instrument du Moutier. Une œuvre parmi les plus célèbres du répertoire, dont on pouvait croire, pour l'avoir souvent entendue, qu'elle n'avait plus aucun secret. Guélat a réussi ce tour de force consistant à débarrasser la partition des considérations poético-religieuses dont on l'a souvent accablée. Pas de boursofflures, des lignes claires d'une parfaite lisibilité. L'encens a disparu au profit de la musique. Et ces qualités ont été ressenties encore dans l'exécution du Carillon de Westminster, pour orgue seul, de Vierre.

Au Concerto en ré majeur de Tartini, où la trompette en si a été rutilante, a succédé un thème de choral «Vater unser im Himmelreich» mis en musique par Langlais et Böhm, respectivement aux XXe et XVIIIe siècles. L'interprétation, donnée sans transition par les deux musiciens, a justifié cette juxtaposition fort intéressante.

Bach, qui ne saurait manquer à un concert d'orgue, a été représenté par deux extraits de cantates pour trompette et orgue.

La sonate de Naji Hakim, successeur de Messiaen à l'église de la Sainte-Trinité à Paris, ajoute un beau fleuron au répertoire original pour trompette et orgue. Le jeu toujours orienté vers le brio a suscité de vifs applaudissements. /DDC

PRATIQUE

URGENCES

- Police: 117.
- Feu: 118.
- Urgence santé et ambulance: 144.

LA CHAUX-DE-FONDS

- Pharmacie d'office: du Versoix, Industrie 1, jusqu'à 19h30, en dehors de ces heures, Police locale, tél. 032 913 10 17.

AUJOURD'HUI

- U3A Aula du Cifom, «Coc-teau le magicien», par Patrick Crispini, chef d'orchestre, 14h15.
- Conservatoire Salle Faller, audition des classes professionnelles, 19h30.

DEMAIN

- Bibliothèque des jeunes Ronde 9, «A pas de loup», conte pour enfants de 3 à 6 ans, 16h.
- Conservatoire Salle Faller, audition de piano, classe de J. Pepi, 19h30.
- L'Heure bleue Salle de musique, Philharmonie slo-vène, 20h15.

LE LOCLE

- Pharmacie d'office: Casino, Daniel-JeanRichard 39, jusqu'à 19h30, en dehors de ces heures, Police locale, 032 889 10 17.
- Permanence médico-chirurgicale (hôpital): Lu-ve de 8h à 18h, 032 933 61 11.

DEMAIN

- Maison de paroisse «L'été indien», par la Compagnie de la Marelle, 20h.

Vitrine européenne

LA CHAUX-DE-FONDS A côté de cités comme Barcelone ou Bruxelles, la ville a intégré le Réseau Art nouveau. Particularisme mis en évidence



Anouk Hellmann représentera La Chaux-de-Fonds au sein du Réseau européen Art nouveau.

PHOTO ARCH-LEUENBERGER

Par Daniel Droz

La particularité de La Chaux-de-Fonds a été prise en compte. La ville fait désormais partie du Réseau européen Art nouveau. Elle y côtoie des grandes cités comme Barcelone, Bruxelles, Glasgow, Nancy ou Vienne. L'avantage? «Montrer que nous existons», répond la chargée de projet Art nouveau 2005-2006 Anouk Hellmann. Elle assumera la vice-présidence, attribuée à La Chaux-de-Fonds au sein du conseil du réseau. Elle y représentera les petites villes, lesquelles ont droit à une voix.

Le Réseau européen Art nouveau est né en 1999. Il regroupe aujourd'hui 16 villes et

trois régions partenaires. C'est un pool «pour la sauvegarde du patrimoine», dit Anouk Hellmann. Pour y participer, «ce n'est pas une question de quantité mais de qualité. Les particularismes de l'Art nouveau sont recherchés.» Le Style sapin chaux-de-fonnier a su y trouver sa place. Pour Anouk Hellmann, «La Chaux-de-Fonds est un membre dynamique».

Une large vitrine

Les activités du réseau? L'organisation d'expositions et de colloques, la réalisation de dossiers pédagogiques. Ces derniers, divisés en quatre catégories, sont destinés aux jeunes de 6 à 18 ans. Quant à la formation, c'est une activité en développement. La Chaux-de-Fonds pourra profiter de cette

vitrine, puisque tout est disponible sur internet et dans les publications du réseau. L'exposition «Art nouveau en projet», une réalisation du réseau, sera le premier signe tangible de l'intégration chaux-de-fonnière. Elle se déroulera du jeudi 30 mars au jeudi 18 mai à la Halle aux enchères.

En matière financière, comme il est soutenu par l'Union européenne, le réseau ne remboursera pas les frais de La Chaux-de-Fonds... puisque la Suisse ne fait pas partie de l'Europe des Vingt-cinq. Le coût est toutefois très limité, puisque la charge de travail est d'environ un demi-jour toutes les deux semaines. «Il faut suivre. Il y a énormément d'infos, surtout par mail», précise Anouk Hellmann. Trois réunions plé-

nières se déroulent chaque année dans trois villes membres du réseau.

Paris a trop d'atouts

«L'Art nouveau est un mouvement européen. Il faut assumer», juge Anouk Hellmann. Car il est aussi indispensable de se débrouiller en anglais, en allemand ou en espagnol. Si le français et l'anglais sont les langues officielles du réseau, certains membres n'en parlent pas un mot.

Notons finalement l'absence de Paris dans ce réseau. La capitale française a bien trop d'atouts. «Il n'y a pas de volonté de mettre en avant l'Art nouveau», dit Anouk Hellmann. /DAD

www.artnouveau-net.com

Aide sociale grugée: peine ferme

LA CHAUX-DE-FONDS Un couple avait touché indûment plus de 28.000 francs. Verdict du tribunal: 45 jours de prison, ferme pour l'époux

Quarante-cinq jours de prison ferme: le verdict vient de tomber pour Jean* qui, en compagnie de sa femme Marie*, avait grugé les Services sociaux de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour plus de 28.600 francs («L'Impartial» du 20 décembre). En résumé, Jean, aux services sociaux depuis des années voit sa situation changer par son mariage avec Marie. Celle-ci, qui touche le chômage, refuse d'entretenir Jean, comme elle devrait le faire suivant le principe de solidarité qu'implique le mariage. Pour continuer à toucher l'aide sociale, Jean force Marie à signer elle aussi une déclaration, mais elle refusera longtemps d'aller se présenter aux services sociaux et ne touchera jamais un franc de cet argent, en laissant l'entier bénéfice à son mari. De plus, elle lui verse 500 francs par mois!

Le tribunal, présidé par Valentine Schaffter, a retenu qu'il n'y avait pas eu escroquerie: Marie avait déclaré aux services sociaux qu'elle était au chômage, ils auraient pu vérifier. Mais il y a eu fausse déclaration: Jean avait affirmé qu'il ne savait pas que Marie touchait le

chômage mais a dit ensuite qu'il touchait cet argent à la place de Marie et qu'elle n'y avait pas droit. Tous deux ont contrevenu à la loi sur les assurances sociales.

Jean a été condamné à une peine ferme vu ses antécédents. Marie a elle aussi écopé

de 45 jours de prison, mais avec sursis pendant un an.

Quant à un éventuel remboursement, il semble bien aléatoire. Marie a déclaré qu'elle n'avait plus d'économies. Elle a acheté une maison à Abidjan. /cld

*Prénoms fictifs

Education trop musclée

Jeanne* est une jeune mère de famille qui utilise des méthodes d'éducation musclées envers sa fillette («L'Impartial» du 23 décembre). Elle se retrouvait il y a quelque temps devant le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds pour avoir frappé la petite – qui, perturbée et turbulente, causait de nombreux problèmes – avec une petite ceinture ou avec une

sandale. Le tribunal présidé par Valentine Schaffter vient de rendre son jugement. Jeanne a été condamnée à 15 jours d'emprisonnement, assortis d'un sursis pendant deux ans et de 500 francs de frais.

Jeanne «a manifestement dépassé les limites admissibles concernant la violence à l'égard de sa fille», commentait la présidente. Sans contester qu'il y avait des problèmes avec

cette fillette, mais la question, c'étaient «les moyens d'y faire face et tenter d'y remédier». Le dossier établissait d'autres atteintes à l'intégrité corporelle. Jeanne l'admettait, elle avait un jour perdu les nerfs et serré sa fille au cou avec les deux mains. La fillette elle-même avait déclaré que sa mère la frappait avec des coups assez forts. Le tribunal a retenu des lésions corporelles simples. /cld

125 ans
Clin d'œil
de 1893
La fête
à la pâture

Le beau temps exceptionnel dont nous jouissons fait pousser les fêtes champêtres mieux que les champignons. Ainsi, chaque dimanche, notre population est conviée à prendre ses ébats en plein air et nul doute que dimanche prochain, 18 juin, petits et grands dirigeront leurs pas du côté du Valanvron, où la section romande du Grütli organise une fête champêtre pour la réussite de laquelle la commission des fêtes n'a rien négligé, afin que chacun en emporte un agréable souvenir.

La belle pâture ombragée qui avoisine l'ancien restaurant Roth sera le rendez-vous de ceux qui voudront dîner en plein air. C'est également là qu'auront lieu les jeux variés et largement primés pour les enfants.

Les heureux gagnants à la roue auront de la vaisselle de Bohême pour lots. L'adresse au jeu de fléchettes sera récompensée par une vingtaine de prix au moins, dont trois pour le plus grand nombre de passes. Le tir au flobert, installé de façon à prévenir tout accident, aura aussi de nombreux prix, soit en volaille, soit en espèces.

Les dames qui désirent du sucre pour leurs confitures enverront leurs maris jouer aux boules, où un pain de sucre sera l'enjeu de chaque partie.

Enfin, aux accords entraînants de l'excellent orchestre Schürer, danseuses et danseurs pourront s'en donner à cœur joie dans la grande salle du restaurant.

Une consommation de premier choix, à des prix modérés, fournie par le tenancier, attend les visiteurs qui, nous l'espérons, répondront en foule à cette cordiale invitation.

(Archives L'Impartial, vendredi 16 juin 1893)

Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâtelaises

Depuis dimanche à 18h jusqu'à hier à la même heure, l'équipe de piquet au poste permanent du SIS est intervenue à onze reprises.

Interventions ambulance.

Au Locle, dimanche à 18h10, pour une chute, avec le Smur et transport à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds; à La Chaux-de-Fonds, hier à 6h06, pour un malaise, avec transport à l'hôpital; à 7h18, pour une chute, avec le Smur et transport à l'hôpital; à 7h56, pour un malaise, avec le Smur et transport à l'hôpital; à 14h, pour un malaise, avec le Smur et transport à l'hôpital; à 16h11, pour un malaise, avec transport à l'hôpital; aux Ponts-de-Martel, à 17h47, pour un malaise.

Autres interventions. A La Chaux-de-Fonds, dimanche à 18h30, pour un feu, rue des Terreaux; hier à 8h51, pour le déclenchement d'une alarme incendie automatique; à 12h11, pour une inondation suite à un écoulement technique. /comm-réd